

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



22 mars 2021

Dispositifs « anti-Covid-19 » : le nettoyage répété avant tout ■

## La Carsat Auvergne met en garde les entreprises contre certains dispositifs dits « anti-Covid-19 »

**Face à la pandémie du Covid-19, de nouveaux dispositifs ou procédés dits « anti-Covid-19 » font leur apparition. La Carsat Auvergne et l'INRS mettent en garde les entreprises et les salariés contre certaines de ces innovations qui ne réduisent pas le risque de transmission du virus mais peuvent générer d'autres risques pour la santé.**

Intérêts des revêtements biocides, efficacité des purificateurs d'air, risques liés à la désinfection par UV ou ozone... Dans la lutte contre la Covid-19, de nombreuses entreprises interrogent les experts de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) sur l'efficacité et l'innocuité de ces solutions.

### La Carsat Auvergne vous éclaire sur les dispositifs de nettoyage à privilégier et la désinfection

#### Le nettoyage régulier des surfaces souvent touchées est à privilégier

Un nettoyage avec un tensioactif (savons, dégraissants, détergents, détachants) suffit à détruire la membrane lipidique du SARS-CoV-2. Il est suffisant d'assurer un nettoyage régulier des surfaces avec lesquelles les salariés sont souvent en contact pour éviter une transmission manuportée.

Quant à la transmission par inhalation des aérosols émis dans des locaux, elle peut être évitée avec une ventilation régulière, le port du masque et la distanciation physique.

#### La désinfection n'est pas toujours nécessaire

**La désinfection est utile seulement dans les cas de fortes contaminations en suivant un protocole précis, en vérifiant l'efficacité (norme NF EN 14 476), en évaluant les risques d'exposition et en pratiquant un nettoyage en amont.**

Dans le cas de surfaces jugées très contaminées par le SARS-CoV-2, la désinfection est toujours effectuée en complément du nettoyage car l'absence de saletés est indispensable pour ne pas diminuer l'efficacité du produit sur le virus. Le produit utilisé doit être un virucide répondant aux tests décrits dans la norme NF EN 14 476. L'évaluation des risques liés à l'exposition se fait en étudiant les fiches de données de sécurité des produits utilisés, les fiches toxicologiques des gaz, les valeurs limites d'exposition... **Mal employée, la désinfection peut augmenter la résistance des micro-organismes et générer des risques pour les opérateurs.**

**Les procédés « auto désinfectants » n'existent pas** (masques, revêtements biocides comme les films adhésifs, vernis à appliquer sur les surfaces... absence de norme d'évaluation pertinente sur l'efficacité de tels procédés) et **la désinfection de l'air non plus** (les normes permettent de tester uniquement l'efficacité de la désinfection des surfaces).

**Les tunnels de désinfection à l'entrée des locaux de travail sont à proscrire** car trop exposants au risque chimique. De plus leur efficacité sur les virus éventuellement présents n'est pas démontrée et le passage par le tunnel n'empêchera pas une personne infectée par le SARS-CoV-2 d'émettre des particules virales.

#### En bref

**Pragmatisme.** Le virus ne se multiplie pas hors des cellules, il ne se transmet pas à travers la peau, il disparaît progressivement des surfaces et surtout il est possible d'inactiver le virus avec un tensioactif.

**Vigilance.** Les dispositifs de désinfection « anti-Covid-19 » sont parfois source d'exposition à des risques. Leur efficacité sur le SARS-CoV-2 doit être vérifiée en consultant le rapport d'essais normalisé.

Contact presse :

Nathalie Ribaud - Tél. 04 73 42 82 08 – 06 72 36 36 92 – ✉ [nathalie.ribaud@carsat-auvergne.fr](mailto:nathalie.ribaud@carsat-auvergne.fr)  
[www.carsat-auvergne.fr](http://www.carsat-auvergne.fr), rubrique Espace Presse

## À dispositions des entreprises

Du côté de la Carsat Auvergne

- **Webinaire destiné aux entreprises** [« Covid-19 : zoom sur le nettoyage et alerte sur les dispositifs de désinfection »](#)
- **Le service Prévention Risques professionnels** de la Carsat Auvergne propose différents services aux entreprises de la région et reste à leur disposition. [Contacts disponibles sur le site internet de la Carsat Auvergne.](#)

Du côté de l'INRS

- **Communiqué de presse sur la mise en garde contre certains dispositifs dits « anti-Covid-19 »** *Quel est l'intérêt des revêtements biocides dans la lutte contre la Covid-19 ? En quoi consistent les purificateurs d'air intérieur ? Quelles sont les précautions à prendre en cas de désinfection par UV ? La désinfection des surfaces par l'ozone gazeux est-elle sans risque ?* Toutes les réponses à ces questions se trouvent dans le [communiqué de presse.](#)
- **Dossier complet** [« Covid-19 et prévention en entreprise »](#) avec une partie sur le nettoyage en entreprise
- **Webinaire** [« Covid-19 : point et conseils pour la prévention en entreprise »](#)

**Contact** : Corinne Daffix, référente risques biologiques de la Carsat Auvergne se tient à votre disposition.

## À propos de la Carsat Auvergne

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (Carsat) est un organisme de Sécurité sociale. Organisme privé chargé de la gestion d'un service public, il intervient auprès des **salariés, des travailleurs indépendants** (depuis janvier 2020), des **retraités, des personnes en situation de fragilité** et des **entreprises** des 4 départements auvergnats. Depuis son Siège social situé à Clermont-Ferrand et au travers de son réseau d'agences retraite et unités territoriales de Service social, la Carsat Auvergne est l'interlocuteur en région au titre de la retraite, de l'action sociale et des risques professionnels. Elle assure ses missions sous l'égide de deux établissements publics : la Caisse nationale d'Assurance Vieillesse (l'Assurance Retraite) et la Caisse nationale d'Assurance Maladie (l'Assurance Maladie).

Ses missions : **préparer et payer la retraite par répartition, accompagner les assurés fragilisés par un problème de santé ou de perte d'autonomie, prévenir les risques professionnels, assurer la santé et la sécurité au travail.**

Son **offre de service est large** : **accompagnement** personnalisé des assurés pour préparer la retraite, **formation** en matière de prévention des risques professionnels mais aussi **offre numérique** pour simplifier les démarches des assurés comme entre autres la demande de retraite tous régimes en ligne.

L'organisme auvergnat compte près de **500 salariés** répartis sur les 4 départements. Il a versé en 2019 plus de 2 milliards 850 millions d'euros à plus de 340 000 retraités du régime général. Il accompagne les assurés fragilisés (**11 664** assurés aidés par le Service social) et les seniors. Il couvre plus de **300 000** salariés du risque accident du travail et maladie professionnelle et accompagne les entreprises dans leurs actions de prévention.

[cf. fiche presse Carsat Auvergne](#)

[www.carsat-auvergne.fr](http://www.carsat-auvergne.fr) / [@LinkedIn](#)

**Contact presse :**

Nathalie Ribaud - Tél. 04 73 42 82 08 – 06 72 36 36 92 – ✉ [nathalie.ribaud@carsat-auvergne.fr](mailto:nathalie.ribaud@carsat-auvergne.fr)  
[www.carsat-auvergne.fr](http://www.carsat-auvergne.fr), rubrique Espace Presse